

LoCAL

Local Climate Adaptive
Living Facility



Le Financement Global pour la résilience locale au
changement climatique

Mobiliser le Financement Global pour renforcer la capacité locale de résilience au changement climatique

Le LoCAL est le mécanisme mis en œuvre par l'UNCDF pour favoriser le financement local de la résilience au changement climatique. Ce mécanisme permet de canaliser les fonds globaux destinés à l'adaptation, vers les collectivités locales qui sont les plus confrontées aux effets du changement climatique. Il s'agit en effet d'impliquer le circuit de la dépense publique vers les collectivités locales pour compléter les allocations budgétaires régulières dont bénéficient les administrations locales. Le LoCAL permet ainsi la mise en place d'une allocation budgétaire additionnelle, multisectorielle pour que les gouvernements locaux inscrivent cette préoccupation dans leurs planifications.



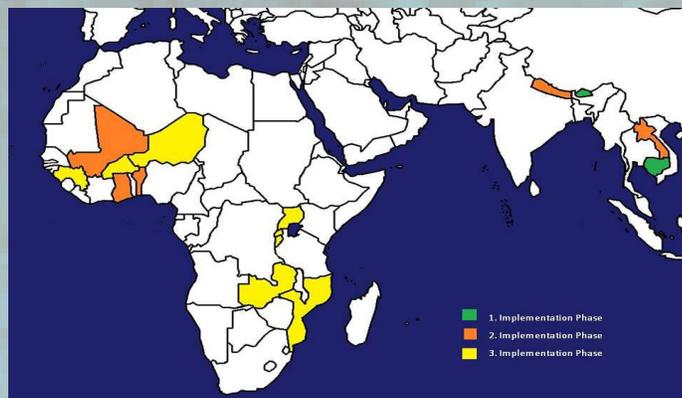
© UNCDF, Vietnam

Les Collectivités Locales et le défi du changement climatique

En vertu de leurs mandats, la plupart des collectivités locales ont une responsabilité dans le développement économique et social de leur territoire. Elles doivent fournir des services de base, comme l'eau, l'assainissement, la santé et la gestion des ressources naturelles. Elles doivent également gérer leurs espaces et appliquer les règles d'urbanisme et de zonage, et gérer les risques et les catastrophes. Cependant, dans la plupart des pays en voie de développement, les collectivités locales ne disposent pas de la marge de manœuvre budgétaire nécessaire pour investir dans l'adaptation des infrastructures existantes au changement climatique ou pour réaliser de nouveaux investissements contribuant à développer leur résilience. Les financements existent au niveau international et sont mis à la disposition des ministères ayant peu d'ancrage au niveau local.

Comment le LoCAL fonctionne-t-il ?

Dans le cadre du LoCAL, les communautés et leurs collectivités locales déterminent conjointement leurs besoins les plus pressants en matière d'adaptation au changement climatique sur la base du scénario d'évolution environnementale le plus probable de leurs localités. Le gouvernement, en signant un Protocole d'Accord, peut accéder au mécanisme LoCAL. Ce Protocole régit le mécanisme et garantit son appropriation nationale. Il définit un menu d'investissements adaptés à la lutte contre le changement climatique en égard au contexte agro-climatique national et local. Les subventions en faveur de l'adaptation au changement climatique sont ensuite transférées aux collectivités locales par le biais du circuit de dépense publique existant. Les subventions destinées à l'adaptation peuvent être utilisées pour adapter les infrastructures existantes au changement climatique, par exemple en



© UNCDF Pays pilotes et pays de mise en œuvre potentiels du LoCAL.

surélevant un pont susceptible d'être submergé. Selon les circonstances qui prévalent localement, les subventions peuvent également être utilisées dans des investissements en faveur de la sécurité alimentaire, comme des systèmes de captage de l'eau permettant de « recueillir l'eau » et d'aider les exploitants agricoles à gérer les épisodes de sécheresse, ou des investissements associés à la réduction des risques de catastrophe et à la préparation aux événements climatiques extrêmes. L'élément important des subventions pour l'adaptation est qu'elles se fondent sur des systèmes nationaux et incitent les collectivités lo-

cales à intégrer les questions de changement climatique à leur cycle de planification habituel. Les subventions de LoCAL sont décaissées dans le cadre d'une allocation budgétaire normale de la collectivité locale et peuvent ainsi financer la dimension « adaptation » de projets de plus grande envergure, permettant d'apporter des réponses holistiques au changement climatique. Une fois le cycle budgétaire achevé, une évaluation réalisée par le Secrétariat de LoCAL permet de s'assurer que ces fonds ont effectivement été consacrés au développement de la résilience locale, à évaluer les résultats et les impacts. Ainsi, les subventions pour l'adaptation sont basées sur la performance, incitant les collectivités locales à fournir de meilleurs services.



© UNCDF, Guinée

Quels sont les avantages des subventions basées sur la performance de l'adaptation au changement climatique

-  Le LoCAL se fonde sur des systèmes nationaux existants, garantissant l'appropriation nationale et l'alignement sur les priorités locales en matière d'adaptation ;
-  Le mécanisme incite les collectivités locales à intégrer les questions de l'adaptation au changement climatique dans les cycles de planification et de budgétisation tout en garantissant que les investissements financés sont bien gérés et durable ;
-  Ces subventions basées sur la performance permettent de récompenser la bonne performance et d'encourager les administrations locales à apprendre par la pratique, en s'assurant que des résultats sont obtenus.



© UNCDF, Niger

Les Partenariats LoCAL

Le mécanisme LoCAL est conçu pour compléter et s'articuler avec les autres mécanismes en place. Par exemple l'UNCDF et le PNUE intègrent le LoCAL dans une approche commune pour mieux prendre en compte la dimension locale dans la lutte contre la pauvreté et la promotion de l'environnement.

Action du LoCAL au Bhoutan et au Cambodge :

Depuis 2011, le LoCAL a été appliqué et testé dans deux pays d'Asie (le Bhoutan et le Cambodge), dans deux écosystèmes très différents (montagneux et zones inondées), couvrant un total de 11 collectivités locales. Ce pilotage a permis d'expérimenter et de valider l'approche innovante de LoCAL, et de confirmer que cette approche permet l'inclusion durable de l'adaptation au changement climatique au niveau local par un financement complémentaire des programmes de développement. Les subventions ont permis aux collectivités locales de s'attaquer aux effets du changement climatique. Les expériences acquises jusqu'à présent ont permis à l'UNCDF de peaufiner et de renforcer cette approche, et en collaboration avec SIDA, d'élaborer un plan visant à développer l'accès d'un plus grand nombre de collectivités locales à un financement accru de l'adaptation au changement climatique et de déployer cette méthodologie dans d'autres régions du monde.

UNITED NATIONS CAPITAL DEVELOPMENT FUND – UNCDF

L'UNCDF est l'agence d'investissement de fonds des Nations Unies dédiée aux 49 pays les moins développés du monde. Elle a pour mission de créer de nouvelles opportunités en faveur des pauvres et de leurs communautés en élargissant l'accès à la microfinance et au capital d'investissement. L'UNCDF se concentre sur les pays les plus pauvres, et s'engage tout particulièrement dans les pays en sortie de conflit ou de crise. Elle propose des capitaux d'impulsion sous forme de subventions et de prêts ainsi qu'un soutien technique pour aider les institutions de microfinance à toucher les foyers pauvres et les petites entreprises, et aider les administrations locales à financer leurs investissements dans des projets tels que les routes, les écoles, la santé, les services de base, les programmes d'irrigation, destinés à améliorer les conditions de vie des pauvres. Les programmes de l'UNCDF contribuent à l'autonomisation des femmes et sont conçus pour catalyser des flux de capitaux plus importants provenant du secteur privé, des gouvernements et des partenaires au développement afin d'avoir un impact maximum en vue de réaliser les Objectifs du millénaire pour le développement.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter :

Bureau Régional pour l'Asie et le Pacifique

Christopher Kaczmarek : Conseiller Technique Régional

christopher.kaczmarek@uncdf.org | Tél. : +66 (0)2 288 1682 |

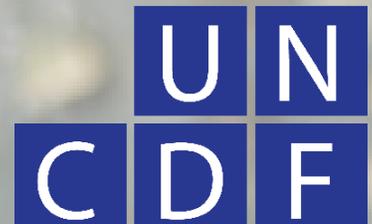
Fax : +66 (0)2 288 3032 | www.uncdf.org

Bureau Régional pour l'Afrique :

Katiella Maï Moussa : Conseiller Technique Régional

katiella.mai.moussa@uncdf.org | Tél. : +22133 869 2806 |

Fax : +221 33 869 28 0631 | www.uncdf.org



Microfinance • Capital Development